



# COLLOQUE RÉGIONAL

N'Djaména, 23-25 Novembre 2021 /  HÔTEL LEDGER PLAZA

**Sécuriser le foncier agro-pastoral et  
prévenir les conflits agro-pastoraux en  
Afrique du Centre et de l'Ouest**

## **COLLOQUE REGIONAL SUR LA SECURISATION DU FONCIER AGRO-PASTORAL ET PREVENTION DES CONFLITS EN AFRIQUE DU CENTRE ET DE L'OUEST**

N'Djamena - 25 novembre 2021

### **DECLARATION DE N'DJAMENA**

Se référant aux recommandations de la Déclaration de Ndjamen de mai 2013 qui mettaient en avant la volonté des Gouvernements d'agir pour adapter les modes de gestion du foncier agro-pastoral aux facteurs d'évolution majeurs. Deux recommandations sont pleinement en phase avec la réflexion en cours :

1. « Donner toute sa place à l'élevage dans l'aménagement du territoire et dans les plans de développement économiques et financiers ; mettre en œuvre des législations reconnaissant les spécificités de l'accès et de la gestion partagée des ressources pastorales »;
2. « Sécuriser la mobilité et le foncier pastoral et améliorer l'accès à l'eau ; ceci passant par la négociation d'accords sociaux légalisés permettant l'adaptation des pasteurs au changement climatique ».

Ainsi, face à ces enjeux, à l'initiative du Ministère en charge de l'Élevage avec l'appui des ministères sectoriels du Tchad, les experts issus des espaces CEEAC, CEDEAO, CILSS, les organisations socioprofessionnelles agricoles, d'éleveurs, la société civile et les partenaires au développement, se sont réunis à Ndjamen du 23 au 25 novembre 2021 pour réfléchir sur les politiques de sécurisation du foncier agro-pastoral en Afrique de l'Ouest et du Centre.

A l'issue de ce colloque, les participants ont adopté la Déclaration qui suit :

CONSIDERANT QUE :

- les crises pastorales avec leurs formes de violence dans la région trouvent leurs racines dans la gestion concurrentielle et conflictuelle des ressources agropastorales des terroirs amplifiées par les fortes croissances démographiques et du cheptel et les effets du changement climatique ;
- la déliquescence des liens sociaux entre les communautés, le phénomène croissant des déplacés interne et inter pays, la perte en influence et rôles des chefferies traditionnelles ainsi que la reconversion et création des nouvelles vocations (agropasteurs) ;
- l'importante croissance des pertes en vies humaines et des manques à gagner économiques liés à la gestion conflictuelle des espaces agropastoraux compromet énormément la recherche de cohésion sociale, de stabilité et de paix ainsi que les efforts de développement de manière générale ;
- l'exclusion des pasteurs et agropasteurs des systèmes sociaux classiques (éducation, santé, investissement diverses de développement structuré de l'élevage), la faible participation aux espaces de concertations ainsi que la non appropriation et mal compréhension des textes règlementaires et lois ;
- la prise en compte de la dimension environnementale et plus largement de la durabilité (ODD) est transversale tant pour l'ensemble des investissements en faveur de l'élevage et des autres secteurs, que dans la protection efficace des espaces et aires protégées ;

- les mécanismes d'anticipation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique apportent un argumentaire solide en faveur de ce type d'élevage à faible empreinte environnementale, argumentaire qui doit néanmoins être précisé en termes de bonnes pratiques environnementales (aménagement territorial, charge pastorale, limitation des feux de brousse, etc.).

## **RECONNAISSANT QUE :**

- les activités agricoles et pastorales sont par nature complémentaires et que cette complémentarité est particulièrement à renforcer aujourd'hui au vu des enjeux d'agroécologie, d'adaptation au changement climatique, de sécurité alimentaire et de sécurité des territoires ;
- les complémentarités entre communautés rurales engagées dans les activités agricoles et pastorales nécessitent un usage partagé de la terre et les différents systèmes de production doivent bénéficier d'un accès régulé aux ressources naturelles ;
- les droits d'usage individuel et collectif ainsi que les accords sociaux négociés localement constituent une voie d'avenir pour garantir l'usage partagé, le respect du droit et la représentation des acteurs aux différents échelons, concernant l'utilisation durable de la terre et des ressources naturelles ;
- la sécurisation foncière des activités agro-pastorales nécessite une gouvernance pluri-acteurs et multi-niveaux ;
- la question foncière se trouve au centre des défis et enjeux d'accès au droit à l'alimentation et par conséquent, exige impérativement l'élaboration de politiques foncières et de réglementations coordonnées intégrant la sécurisation du foncier agro-pastoral, qui doivent constituer la priorité des États ;
- la mobilité régulée des troupeaux, quelle que soit son amplitude, demeure une nécessité et une alternative viable de gestion optimale des espaces agro-pastoraux sahéliens et ouest et centre africains face à la pression croissante sur les terres agricoles, sur les aires protégées et à l'exacerbation des incertitudes climatiques ;
- cette mobilité doit impérativement être organisée et négociée entre tous les usagers de l'espace et des ressources naturelles des territoires ;
- la cohabitation et la tolérance mutuelle entre éleveurs et agriculteurs, et entre ceux-ci et les autres usagers des ressources naturelles, constituent désormais un impératif au regard des tendances démographiques, de peuplement et d'urbanisation, et plus largement des tendances sociales, économiques et environnementales ;
- la volonté politique et l'engagement des Hautes Autorités des deux sous-régions d'apporter des réponses fortes et adaptées à la situation actuelle marquée par une dégradation du tissu social, est de plus en plus manifeste et pressante ;
- la corruption et les abus d'autorité contrarient les efforts des Gouvernements et des autres acteurs en matière de gouvernance apaisée, et demeurent des vrais défis qui mettent à rude épreuve la paix sociale en milieu rural ;
- l'implication accrue des autorités traditionnelles et des acteurs territoriaux responsables et légitimes constitue un atout dans l'aménagement participatif de l'espace et pour la prévention de l'accapement des terres.

## **INVITENT**

sur ces bases, les États des deux sous-régions et leurs partenaires, les organisations professionnelles, les organisations intergouvernementales et les partenaires techniques et financiers, à définir et mettre en œuvre des politiques volontaristes et cohérentes de gestion du foncier agro-pastoral essentielles au développement économique équitable et durable, à la viabilité socio-écologique et à la paix.

Les lignes d’actions des différentes parties prenantes devraient être les suivantes :

### **Aux États :**

- élaborer et/ou réviser leur politique foncière en développant des démarches qui associent légalité et légitimité privilégiant le droit négocié et le renforcement de la gouvernance responsable ;
- définir des dispositifs juridiques innovants et performants pour les interventions à venir sur budgets nationaux et/ou extérieurs, en s’appuyant sur les leçons apprises des expériences antérieures, et plus particulièrement assurer l’intégration des différents codes thématiques au sein d’un code rural en mesure de prendre en compte la complexité des interactions spatiales à partir du niveau territorial, et temporelles ;
- garantir une participation large, inclusive et éclairée des usagers à l’élaboration de ces politiques à travers l’organisation de concertations multi-acteurs ascendantes (du local au national) avec l’assurance du respect des accords internationaux tels les ODD et les accords sur le changement climatique) ;
- garantir l’implication des pasteurs dans la gestion des aires protégées et de leurs périphéries, dans le cadre de documents et d’instances participatives d’aménagement et de planification territoriale. Seule une approche participative de gestion des aires protégées qui intègre le pastoralisme en termes de zonages et de pratiques, peut concilier le développement et la conservation de la biodiversité ;
- revoir et adapter le statut de terres communes (aires de pâturage, de repos des troupeaux, axes de transhumance, points d’eau, terres salées) pour un meilleur respect du droit d’accès aux ressources communes, et revivifier les règles de vaine pâture par une négociation et des accords entre agriculteurs et éleveurs ;
- accorder un budget conséquent aux différents départements impliqués dans le développement pastoral (élevage, aménagement du territoire, agriculture, environnement, hydraulique) pour assurer une viabilité territoriale équitable et durable par la mise en œuvre des orientations de sécurisation foncière ;
- promouvoir la mise en cohérence transfrontalière des réglementations et des outils administratifs, pour réguler et faciliter la circulation des troupeaux et des productions animales afin de promouvoir les échanges régionaux des excédents locaux, et leurs exportations vers les marchés mondiaux ;
- mettre au point un mécanisme de financement pérenne des instances locales et transfrontalières de gouvernance responsable, pour assurer leur pleine autonomie et fonctionnalité ;

- assurer l'effectivité des dispositifs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des textes renouvelés.

### **Aux collectivités territoriales décentralisées, communes et régions :**

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'aménagement foncier de leur territoire en lien avec ce qui se fait dans les collectivités voisines et au niveau régional, préservant les espaces de ressources communes et la gestion concertée du foncier agro-pastoral autour de projets de territoire co-construits ;
- appliquer à leur échelle les régulations cadres sur la terre et les ressources qu'elle supporte et les modes de gouvernance du foncier agro-pastoral élaborés au niveau régional et national ;
- reconnaître l'élevage mobile comme forme effective de production adaptée, dans leur plan de développement économique ;
- aménager de manière participative les espaces pastoraux de leur territoire dans le cadre de projets de territoire co-construits entre l'ensemble des acteurs, décidant de manière concertée de l'implantation d'ouvrages pastoraux doté d'une gestion responsable ;
- encourager la mise en place de dispositifs et institutions locales décentralisées au plus près des usagers, et des gestionnaires locaux formés et outillés pour assurer un suivi de proximité de la bonne mise en application des textes et favoriser une médiation entre les usagers ;
- investir dans la formation et l'outillage de ces instances de gouvernance responsable pour qu'elle soient en mesure de remplir leurs missions aussitôt mises en place ;
- mettre en place des instances locales inclusives de concertation, de médiation et de gestion des conflits impliquant les autorités civiles, religieuses, traditionnelles, et tous les acteurs concernés ;
- favoriser les échanges transfrontaliers entre les instances de gouvernance des collectivités riveraines concernées par la gestion de la transhumance.

### **Aux organisations agro-pastorales et de la société civile :**

- constituer des coalitions fortes (à toutes échelles : locale, régionale, nationale) avec d'autres acteurs (parlementaires, associations des élus locaux...) et/ou renforcer les coalitions existantes, afin d'influencer les politiques nationales en matière de sécurisation du foncier agro-pastoral, d'association agriculture-élevage et d'agroécologie ;
- susciter la mise en place de mécanismes fonctionnels de redevabilité en matière de foncier agropastoral ;
- informer les agriculteurs et les éleveurs et assurer leur représentation effective dans les instances de gestion décentralisée et de médiations locales ;
- mettre en place les dispositifs d'information et de défense des droits par les agriculteurs et les éleveurs, pour renforcer la bonne application des régulations foncières mises en place ;
- innover dans des mécanismes d'information des usagers et acteurs de la gouvernance locale basés sur une compréhension de la pratique du droit rural et agro-pastoral appliquée aux contextes locaux ;

- renforcer les liens intercommunautaires à travers l'amélioration de la pratique du droit et un arbitrage des litiges équitable et basé sur la négociation entre les parties ;
- renforcer les métiers de parajuristes dans ce sens ainsi que l'acquisition de juristes assurant des capacités de recours aux organisations professionnelles et former les magistrats aux problématiques agro-pastorales foncières et environnementales.

### **Aux Organisations intergouvernementales notamment CEEAC, CEDEAO, UEMOA, CILSS**

- accompagner les États dans leurs initiatives d'évaluation, d'élaboration des politiques foncières et rurales innovantes, et de mise en cohérence des politiques sectorielles ;
- favoriser et soutenir la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes de coopération transfrontalière en matière de gouvernance foncière agropastorale ;
- soutenir les efforts des États des OIG concernées dans la mise en œuvre d'opérations pilotes en matière de gouvernance locale responsable (schémas d'aménagement des territoires ; plans de développement communal-local ; pactes territoriaux, chartes, conventions locales) ;
- accompagner les États et les OIG concernées dans la mise à l'échelle des bonnes pratiques de gouvernance participative, inclusive et durable du foncier agropastoral.
- encourager et accompagner les États dans la mise en place des mécanismes efficaces de redevabilité en matière de gouvernance du foncier agropastoral ;
- mettre en place des mécanismes opérationnels de suivi-évaluation de l'application par les États des dispositions communautaires touchant à la gouvernance des ressources naturelles partagées, du pastoralisme, ainsi que de capitalisation et de partage des bonnes pratiques (plateformes, observatoires des politiques foncières agropastorales).

### **Aux partenaires techniques et financiers :**

- accompagner les États dans leurs initiatives d'évaluation, d'élaboration des politiques foncières et rurales innovantes, et de mise en cohérence des politiques sectorielles ;
- soutenir les efforts des États et des OIG concernées dans la mise en œuvre d'opérations pilotes en matière de gouvernance locale responsable (schémas d'aménagement des territoires ; plans de développement communal-local ; pactes territoriaux, chartes, conventions locales) ;
- accompagner les États et des OIG concernées dans la mise à l'échelle des bonnes pratiques de gouvernance participative, inclusive et durable du foncier agropastoral.

Enfin, les participants soulignent la nécessité de poursuivre la réflexion sur la sécurisation équitable et durable du foncier agro-pastoral afin de parvenir à des politiques publiques efficaces. A cet effet, ils demandent aux OIG (CEDEAO, CEEAC, CILSS) de se saisir de la poursuite de l'animation de ce dialogue avec le soutien des parties prenantes de ce colloque régional y compris les partenaires techniques et financiers.

## **Les participants au colloque**

### **Institutions publiques ministérielles nationales et sous-régionales**

1. Le Ministre de l'Élevage et des Productions Animales du Tchad
2. Le Ministre en Charge de l'Élevage du Niger
3. SE Le Secrétaire Exécutif du CILSS, représenté par Mme Edwige Yaro Botoni, Ouagadougou
4. M le DADR de la CEDEAO, Alain Sy Traoré, à Abuja
5. M le Secrétaire Général du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, Haroun Moussa, (MEPA)
6. Ministère de l'Élevage et des Productions, Dr. Mbaindingatoloum Molélé Fidèle, Tchad
7. CEEAC, Département des Affaires Politiques, Paix et Sécurité - Point focal sur le thème «Pastoralisme et Transhumance Transfrontalière » en Afrique Centrale, point focal transhumance, M.Tordeg Medard Oyal, Gabon
8. CEDEAO, Assistant du Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO, Pierre Kamano, Guinée
9. CILSS, coordination régionale du PRAPS, composante 2, Mme Aminata Correra, Ouagadougou
10. CEDEAO, Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DARD), Dr Bio Goura Soulé, Assistant Technique
11. GIZ APF CEEAC, Conseiller technique régional GIZ APF CEEAC, M. Nyem Georges, Gabon
12. PEPISAO/CILSS, Coordonnateur régional, M Moussa Assoumane, Burkina Faso
13. Ministry of Agriculture and Rural Dev of Nigeria, Technical FP SRIP/PREDIP, Ibrahim Nazif Wada, Nigeria
14. Coordonnateur national intérimaire PRAPS-BF, Rimouaogodo Hamado Ouefdraogo, Burkina Faso
15. Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme, M Mbainarem Kouladjé, Tchad
16. Direction des Études et Planification au Fonds National du Développement de la Statistique, Pr Amane Tatoloum, Tchad
17. Ministère de l'Élevage, Directeur de l'Organisation des Professionnels de l'Élevage et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux, Dr Adyl Béchir, Tchad
18. Ministère de l'Élevage, Directeur du Développement des Filières, et de la Promotion des Industries Animales, Dr Djabir Adoum, Tchad
19. Ministère du Développement Agricole, (PROPAD), M Ousmane Mahamat Saleh, Tchad
20. Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale, Directrice de l'Hydraulique Pastorale, Mme Ache Tahar Sougoudi, Tchad
21. Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale, M Madjidé, Tchad
22. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, DDP/MAG/EL directeur du développement pastoral Kanta Elhadji Manzo, Niger
23. Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale, Dr. Etienne Abdallah Nguertoum, RCA
24. Dr Marie Noëlle Mbaïkoa, RCA
25. Ministère de l'Urbanisme, Réforme foncière, de la Ville et de l'Habitat, Mr Max Yakara, RCA
26. Mr Ruffin Mewan, RCA

27. Ministère des Affaires Etrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l’Etranger, Mr Nodjitoloum Bruno, RCA
28. Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Mr Nestor Waliwa, RCA
29. Ministère en Charge de l’Agriculture et du Développement Rural (avec point focal DEVRUR II) Dr Kpawilina- Namkoisse, RCA
30. Primature RCA, Mme Chantal Djebebe, République Centrafricaine
31. Ministère en Charge de l’Agriculture et du Développement Rural, Mr Paul Doko, RCA
32. Ministère en Charge de l’Agriculture et du Développement Rural, Mr Ngaïssona Touadoka Silvère, RCA
33. ACDA, Mr Denis Nguemo, RCA
34. ACDA, Mr Achille Bakamba, RCA
35. ANDE, Dr Domitien Gbamangou-Mokondji, RCA
36. ANDE, Dr Paterne Esperance Mbouzo-Faga, RCA
37. CEEAC, Commissaire, Chef de département Environnement, RN, Agriculture DR Dr. Tabuna Honoré Gabon
38. Consultant CEEAC sur les questions relatives au développement des ressources animales dans la région d’Afrique Centrale. Dr. Bachirou Moussa Demsa
39. Chef de bureau Cultures vivrières au Ministère de l’Agriculture Mme Mbangama Moke, RDC
40. Honorable, Assemblée Nationale RCA, Yandocka Ephrem Dominique, République Centrafricaine
41. PAN RCA, M Ndui Yambela, Conseiller Politique du PAN, République Centre Africaine
42. Honorable KNGUERE Erneste, République Centre Africaine
43. Ministère fédéral de l’agriculture, Assistant Director Range & pastoral Services division of Nigeria -Wali Umar Ibrahim, Nigéria
44. Chef division agriculture -CEDEAO Monsieur Ernest AUBEE Nigéria
45. SE Isselmou Abdelkader, Juriste indépendant, ancien Ministre, Mauritanie
46. PRAPS - MR, MEL/BM, coordonnateur Dr. Idrissa Diarra, Mauritanie
47. PRAPS - SN, MEL/BM, responsable composante 2, Youssoupha BA Sénégal
48. PRAPS - ML Moussa Coulibaly, Mali
49. PRAPS - NG Mahaman Sanoussi Fodé Camara, Niger
50. PRAPS-CILSS, responsable communication, Régina Bandé, Ouagadougou,
51. Projet AIDEP, M Omar Fediore, Sénégal
52. PDDEPS Mali, Mamadou Traoré, Mali
53. CN/PDPS PREDIP, Jean Haro, Burkina Faso
54. Présidence de la République, M Wakdet Kokoh, Tchad
55. Présidence de la République, M Aziz Fanzi Sabit, Tchad
56. PCAR, M Luc Mbaidanoum, Tchad
57. MINFOF, Mohamadou, Tchad
58. OFT, Laohote Baohoutou, Tchad
59. LMI, Djaklessam Haiwang, Tchad
60. CNT, Rozzi Bichara, Tchad

61. Inspection Générale, MEPA, Golbassia Vandeo Beidjaffa, Tchad
62. MEPA DOPESSP , Goukouni Hassan, Tchad
63. MEPA DOPESSP ,M Allamine Mahamat Abakar, Tchad
64. Directeur Général Adjoint du Bureau de Stratégies et de Développement (BSD) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) Jean-Luc Faber, Guinée
65. Directeur Général du Bureau de Stratégies et de Développement (BSD) du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (MATD), M Kerfalla Toure, Guinée
66. Directeur technique de la composante 3 du projet ASAF (Appui aux statistiques Agricoles et au Foncier, DNFRPP, MAE), Abdoul Karim Souare, Guinée
67. Assistant technique pour la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme foncière Agricole en Guinée (DNFRPP, MAE), M Vincent Basserie, Guinée
68. Chargé de mission au Ministère Elevage et Santé animale, Dr. Hamat Mal Mal Essene, RCA
69. Spécialiste forêt et faune, M. Mohamadou Bintou, Cameroun
70. CILSS/PREDIP, M Ahmat Hassan Moussa, Burkina Faso
71. PF/PREDIP Elhadj Mango Kanta, Niger
72. PRASAC, Dr Guy-Florent Ankogui-Mpoko, Tchad
73. SDDPFA(MEPA DDFPIA), M Hama Sindeu, Tchad
74. Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale, Secrétaire Général Adjoint, Haggar Nour Saleh, Tchad
75. CNRD Jean-Roger Kouka, Tchad
76. Ministère des affaires foncières, M Abdoulaye Malloum Mahamat, Tchad
77. Ministère de l'Elevage, PASTOR, ATR M Christophe Bouvier, Tchad
78. Ministère de l'Elevage, PASTOR, Responsable S&E, Djimadoum Djalta, Tchad
79. Ministère de l'Elevage, PASTOR, AT Plateforme Pastorale, Dr Pabamé Sougnabé Tchad
80. Dr Brahim Béchir Ali, ATR PASTOR, Tchad
81. PASTOR, Ministère de l'Elevage, AT Maîtrise d'ouvrage, Rémy Courcier, Tchad
82. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, Conseiller du Ministre, Dr Kiram Djibrine, Tchad
83. Ministre de l'Elevage et des Productions Animales, Directrice de la Planification et de renforcement des Capacités M Adjoudji Gueme, Tchad
84. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, Abakar M. Aboukari, Tchad
85. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, Conseiller du Ministre Abbo Idriss Issaka, Tchad
86. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, DDFPIA (SDPIA), Mahamat Abdelkarim, Tchad
87. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, Chef de Bureau Permanent de Gestion des Crise en Elevage, Issa Haliki, Tchad
88. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, Sous-Directeur des Ressources Humaines Walil Rozi Barkai, Tchad
89. CNT, Kara Bondoro, Tchad
90. CNT, Gérard Mawai, Tchad
91. CNT, Mahamat Ahamat Adoum, Tchad
92. M NADJO ABDELKERIM, Tchad

93. M Djigaou Matchaga, Tchad
94. M Ngoï Ngabo Yangali, Tchad
95. M Paul Menoudji, Tchad
96. M Ahmat Mahamat Nour Hamid, Tchad
97. M Moustapha Abdelhadi, Tchad
98. CESCE, M Adogre Pathe Alva, Tchad
99. M Ibrahim Moubarak, Tchad
100. ATP/PASTOR, ATR, M Husseine Mahamat, Tchad
101. MSPI, Abdoulaye Absakine, Tchad
102. APEF, Abakan Mahamat Ahmat, Tchad
103. DSV, Brahim Kabbass, Tchad
104. DSV, Samuel Diondoh, Tchad
105. CCIAMA Yakhoub Ibrahim, Tchad
106. Mahamat Youssouf, Tchad
107. PASAS, Mariam Sidibé
108. Primature/Conseiller chargé de missions, Adam Mahamat, Tchad
109. Primature/Conseillère en charge de l'Agriculture et Elevage, Solange Padja
110. IRED Mme Aurélie Tobde, Tchad
111. ITRAD, Ndomian Nekouam, Tchad
112. Projet REPER, Mbaihakambei Roland Djedion, Tchad

#### **Participants au titre des partenaires techniques et financiers**

113. DUE, Premier Conseiller UE, M Didier Carton, Tchad
114. DUE, Mme Koubra Goudja , Tchad
115. CTFD/AFD, Mme Charline Rangé, GRET, France
116. SWAC/OECD, Sibiri Jean Zoundi, France
117. HCACT, Tamitah Djidingar, Tchad
118. HCDH, Mme Aïchatou Garba, Tchad
119. Projet REPER Mbaihakambei Roland Djedion, Tchad
120. ENABEL, RCA, Marie Arlette Moundong Bellha
121. EDA RMN Coopération Suisse au Tchad, Mme Remadji Mani, Tchad
122. FAO, Abakar Abdelkader, Tchad
123. FIDA, Julien Koularambe, Tchad

#### **Organisations professionnelles nationales et régionales**

124. Plateforme Pastorale du Tchad, Hamid Zagalo Acherif, Tchad
125. Plateforme Pastorale du Tchad, Maïpa Dehainsala, Tchad
126. Plateforme Pastorale du Tchad, ACCEPT, Gamané Adoum Seid, Tchad

127. Association des Chefferies Coutumières et Traditionnelles (ACCT), du Tchad
128. Haut conseil chefferie Mackape mahamat Fadoul, Tchad
129. M le SE de l'ANOPER, Alfa Tidjani Aboubakar, Bénin
130. APSS, M Adama Traoré, Burkina Faso
131. CNCPRT, Kolwang Kowe, Tchad
132. SNCECBT, secrétaire M Ali Baigou, Tchad
133. SNCECBT, président M Mahamat Zeine, Tchad
134. CONFENET, Seïd Abdallah Ousman, Tchad
135. AREN, Coord. Rég. Dosso, Conseil Régional de Dosso, Boubacar Oumarou, Niger
136. AREN, chargée du suivi de l'accord transfrontalier Maradi-Katsina, Mme Maimouna Saddi, Niger
137. AVSF, M Atoumane Mamadou Kane, Sénégal
138. RBM, M Aliou Samba Ba, Sénégal
139. FNEN-Daddo, M. le Président, Amadou Sidjo, Niger
140. CORET, M Mohammed Bello Tukur, Nigéria
141. ROPPA, M Secrétaire Général, Ibrahima Coulibaly, Mali
142. COPAFIB, Dr Aboufathi Ousman
143. CONFIFET, M Bichara DREP, Tchad
144. CNCPRT, M Kolwang Kowe, Tchad
145. Fédération Nationale d'Elevage, Président M Moustapha Ould Abdallah, Mauritanie
146. OXFAM, M Mahamat Abakar, Tchad
147. M. Duomgous Adoum, Tchad
148. M Togoï Mahamat Ali, Tchad
149. M Issaka Adoum, Tchad
150. M Mahamat Hassan, Tchad
151. M Ali Abakar Ismael, Tchad
152. CONFENET, Saleh Moubachar, Tchad
153. AEN, Tahir Mahamat, Tchad
154. M Bougui Tahir, Tchad
155. Kawtal, Moussa Hassan Ahmat, Tchad
156. AJEDADE, Djibrine Abdallah Ibrahim, Tchad
157. AJEDAP, Djiddo Adoum Yaya, Tchad
158. COPAFIB, Ahmat Adoum Djibrine, Tchad

**Universités et institutions de recherche nationales et internationales**

159. Université d'Abéché, M Mbaindoh Beltolna, Tchad
160. Université de Maroua, Enseignant chercheur, Chef de département géographie, Pr Kossouma Liba'a Natali, Cameroun

161. Université de N'Djaména, Enseignant chercheur. Environnement et foncier en lien avec le développement durable, M Allambademel Vincent de Paul, Tchad
162. Université de N'Djaména (U-NDJ/Tchad), Département de Sociologie, Dr Mahamat Foudda Djourab, Tchad
163. Université de Niamey, département de Géographie, Pr Bodé Sambo, Niger
164. Chercheur indépendant, AREN, Conseiller juridique de l'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN), Nasser Sani Baaré, Niger
165. Université de N'Djaména, M Palou Ludovic, Tchad
166. Université de Pala, Président de l'Université, Géographe paysagiste. Dr Passinring Kedou, Tchad
167. Université de N'Djaména, Dr Robert Madjigoto, Tchad
168. Université de N'Djaména, Géographe, Maître-Assistant CAMES, chef de département de géographie, Vincent Moutédé-Madji, Tchad (secrétariat technique du colloque)
169. Université de Pala, M Bouyo Kwin Jim Narem, Tchad
170. MESRI, Directeur de la Recherche et de l'Innovation, Dr Zakinet Dangbet, Tchad
171. Université de N'djaména, Frédéric Reounodji, Tchad
172. CNRS, Université Paris I, Christine Raimond, France
173. Université de Pala, Passinring Kedou, Tchad
174. Université de Sarh, Ndoutorlengar Médard, Tchad
175. Université de N'djaména, Gondeu Ladiba, Tchad
176. Université de N'djaména/ Chercheur associé OFT, Dr Djikoloum Benjamin Bénan, Tchad
177. Université de N'Djaména, M Desiré Yadya Teube, Tchad
178. Chercheur indépendant, personne-ressource, M Hamade Kagone, Burkina Faso
179. Indépendant, M Thiam Gueladio, Tchad
180. M le Coordonnateur du projet ACCEPT, IRED, Koussou Mian oudanang, Tchad
181. IRD, Chercheur droit de l'environnement, Olivier Barrière, France
182. ACCEPT, CIRAD, Koffi Alinon, Tchad
183. CIRAD, M Responsable UMR SELMET M Guillaume Duteurtre, France
184. Comité scientifique du Code Rural du Niger, M Issa Ousseini, Niger
185. ISRA Sénégal, Tamsir Diop, Sénégal
186. IIED, chercheur, M Saverio Krätli, Royaume Unis
187. INADES, M Ivère Togueyam, Tchad
188. Inter-réseaux Développement, Marie Hur, Burkina Faso
189. CILSS AGRHYMET, M Jean-Claude Ouedraogo, Niger
190. IRAM/ENABEL, chargé de mission gestion des ressources naturelles, M. Awal Mahamadou, RCA
191. IRAM, Chargée Programme Développement Pastoral et agroécologie, Mme Léa Graafland, France, secrétariat technique du Colloque.
192. IRAM, Chargé de Programme Développement Pastoral, M Bernard Bonnet France
193. Terre Nourricière, Mme Valérie Bonniol, France

194. Terre Nourricière, Mme H  l  ne Pineau, France
195. CESCE, Adogre Pathe Alva, Tchad
196. M Ibrahim Moubarak, Tchad
197. IRED, Mme Aur  lie Tobde, Tchad
198. ITRAD, Ndomian Nekouam, Tchad
199. HCACT, Tamitah Djidingar, Tchad